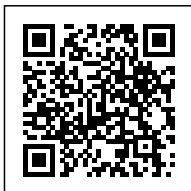


## LE SITE AQUIS-EXCHANGE.EU

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tag:** [Enquête](#)



Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 18/06/2025. Le site indique avoir repris les sommes versées sur le site option web qui aurait disparu en 2019. C'est une forme d'arnaque que nous connaissons bien. Ne donnez JAMAIS suite à quelque mail ou contact que ce soit. Cela n'existe pas.

### Le site internet

Il a été créé le 08/05/2025. Nous publions le whois :

<https://whois.eurid.eu/fr/search/?domain=aquis-exchange.eu>

### Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

### Les numéros de téléphone

Le site utilise :

Le numéro 07 43 13 45 90

Il s'inscrit dans une série intéressante :

|                         |                |
|-------------------------|----------------|
| lgtcustomers.com        | 07 43 13 45 10 |
| financieresa.com        | 07 43 13 45 11 |
| acquis-exchange.eu      | 07 43 13 45 90 |
| bglpersonal-advisor.com | 07 43 13 46 66 |

### Les faux noms

Le site utilise :

- M. Maxime DUBOIS

### Les produits

Nous publions un extrait d'un mail :

*'Nous tenons à vous informer que nous n'avons pas d'accès au compte mentionné, celui-ci ayant été initialement ouvert auprès d'Option Web. Pour rappel, la société Option Web a cessé ses activités et déposé le bilan en 2019.*

*Suite à cette cessation d'activité, le portefeuille clients d'Option Web a été racheté par Aquis Exchange, conformément à une procédure encadrée par la Banque Centrale Européenne.'*

Jamais la la BCE n'interviendra !

### Les informations juridiques

Le site [acquis-exchange.eu](https://www.acquis-exchange.eu) est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 18/06/2025.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

### Conclusion

#### **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de

recupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

### **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à**

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

